



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-290

Date : 2017-01-20

Spécification

Chemise de service, officier

Le présent document compte 22 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Modifications

Date	N° de paragr.	Modifications
1998-04-20		Spécification originale.
2005-02-23	<p>Dans toute la spécification</p> <p>Paragr. 2.2 à 2.4, paragr. 4.1.2 Paragr. 2.8</p> <p>Paragr. 3.2 Paragr. 4.1.3 Paragr. 4.1.4 Paragr. 4.1.5 à 4.1.5.3 Paragr. 4.3.7.2, Tableau I Paragr. 4.3.3 Paragr. 4.3.6.2 Paragr. 4.3.15 Paragr. 4.3.18 Paragr. 5.1, 6.1, 6.2</p> <p>Dessin n° 1</p> <p>Dessin n° 3</p> <p>Tableau des mesures</p>	<p>Remplacement de l'expression « échantillon réglementaire » par « échantillon visuel ».</p> <p>Mise à jour des normes CAN/CGSB.</p> <p>Ajout de détails sur les exigences relatives aux insignes.</p> <p>Ajout d'un détail pour la description du modèle.</p> <p>Ajout de détails spécifiques pour les insignes.</p> <p>Ajout de référence aux couleurs.</p> <p>Mise à jour du fil.</p> <p>Ajout des tailles 19, 19½ et 20.</p> <p>Mise à jour du type de points.</p> <p>Ajout de brides d'arrêt.</p> <p>Ajout d'un nota visant les boutons du col.</p> <p>Ajout des instructions d'entretien.</p> <p>Modification du responsable de la vérification, maintenant Contrôle de la qualité.</p> <p>Correction des références L, E, P et D sur les schémas de prise des mesures.</p> <p>Modification des mesures du col.</p> <p>Modification de la plage de tailles par l'ajout des tailles 19, 19 ½ et 20.</p>
2011-07-12	<p>Paragr. 2.6 Paragr. 4.3.16</p> <p>Tableau des mesures</p>	<p>Retrait de la référence aux boutons du MDN.</p> <p>Modification des mesures de l'insigne d'épaule afin d'assurer la conformité avec les autres articles.</p> <p>Modification des mesures de tour de poitrine, de taille et de hanche pour les tailles régulières.</p>
2012-07-24	<p>Paragr. 4.1.5, 4.1.5.1, 4.1.5.2 et 4.1.5.3</p> <p>Paragr. 4.1.2.1, 4.1.2.2, 4.1.5, 4.1.5.1, 4.1.5.2 et 4.1.5.3</p>	<p>Mise à jour des exigences relatives au fil afin de respecter les normes de l'industrie.</p> <p>Ajout de « Certificat de conformité » et Annexe A</p>
2012-10-15	Paragr. 4.1.1	Spécifier la masse minimum pour être d'accord de la spécification G.S.1045-009.
2012-11-14	Paragr. 4.3.11.1 et dessin n° 2	Mesure modifié de 10cm à 8cm en ce qui concerne la position du bouton & boutonnière sur la patte de manche.
2015-05-01	Paragr. 1.1 Paragr. 1.4	<p>Ajouter le numéro d'inventaire au paragraphe.</p> <p>Ajouter un nouveau paragraphe.</p>

	<p>Paragr. 2.5 Paragr. 2.6 Paragr. 3.3 Paragr. 4.3.4.2 & Para. 4.3.6.4 Paragr. 4.3.18 Paragr. 5 Tableau des mensurations</p> <p>Annexe A</p> <p>Dessins</p>	<p>Mise à jour des exigences relatives à l'ONGC. Paragraphe retiré, les paragraphes suivants renumérotés. Paragraphe retiré. Modifié les mesures finis. Modifié l'étiquette pour les instructions d'entretien. Paragraphe retiré, les paragraphes suivants renumérotés. Modifié les mesures pour le tour de poitrine pour les grandeurs 12½-15 inclusive. La définition de certificat de conformité et tableau pour certification et critères d'évaluation révisé. Les tolérances ajoutées aux dessins.</p>
2016-04-06	<p>Paragr. 4.1.2</p> <p>Paragr. 4.1.2.2 Paragr. 4.1.5.1-4.1.5.3</p> <p>Paragr. 4.3.2</p> <p>Paragr. 4.3.6.2 Paragr. 4.3.18</p> <p>Annexe A</p>	<p>Modifié le paragraphe pour faire mise à jour pour la norme de changement dimensionnel de lavage. Modifié le masse surfacique de l'entoilage alternatif. Deux paragraphes du fil combiné. Troisième paragraphe renuméroté. Modifié le paragraphe pour faire mise à jour pour la norme de changement dimensionnel de lavage. Modifié le paragraphe pour aligner au dessin n°4. Modifié l'étiquette pour les instructions d'entretien d'avoir deux options acceptables. L'annexe retirée.</p>
2017-01-20	Paragr. 4.3.18	Corrigé le symbole pour séchage.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada
Programme uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

CHEMISE DE SERVICE, OFFICIER

1. Définitions

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la chemise de service, officier. Les articles visés par la présente spécification, avec les numéros correspondants, sont les suivants :
- i. 4735 – Shirt, Duty, Officer, Long Sleeve / chemise de service, manches longues, officier;
 - ii. 4736-000 – Shirt, Duty, Officer, Long Sleeve, Special / chemise de service, manches longues, officier, taille spéciale;
 - iii. 4745 – Shirt, Duty, Officer, Short Sleeve / chemise de service, manches courtes, officier;
 - iv. 4746-000 – Shirt, Duty, Officer, Short Sleeve, Special / chemise de service, manches courtes, officier, taille spéciale
- 1.2 La présente spécification, l'échantillon visuel, les dessins et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant la chemise de service, officier.
- 1.4 La spécification a été traduite en français à partir du document original anglais.

2. Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/ONGC 4.2, Méthodes pour épreuves textiles; 58-2004.
- 2.3 CAN/ONGC 4.131-93, Fil polyester guipé de polyester
- 2.4 CAN/ONGC 54.1-M90, Points et coutures, parties I et II
- 2.5 CAN/ONGC 86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles.

- 2.6 GRC G.S. 1045-009, Tissu, polyester/coton (145 g/m²).
- 2.7 GRC G.S. 1045-266, Insignes et épaulettes, de grade (tissés) – Article n° 1 – Insigne d'épaule en tissu.

3. **Exigences générales**

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – La chemise de service doit être une chemise de type uniforme, de couleur blanche, en polyester et coton. Elle doit comporter une fermeture à boutons sur le devant, deux poches poitrine avec rabat, un col avec pied et des pattes d'épaule. Elle doit être conçue conformément au tableau des mesures et aux dessins ci-joints faisant partie de la présente spécification. Les manches longues, les manches courtes de même que les grandes tailles sont comprises dans la présente norme.

4. **Exigences détaillées**

4.1 **Composants**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base doit être le tissu popeline, en polyester et coton, de couleur blanche portant le numéro d'article de la GRC 9135-000 et il doit être acheté de la GRC.
- 4.1.2 **Entre doublure** - Toutes les entre doublures doivent être adaptées à l'usage prévu et compatibles avec les autres épaisseurs des éléments de la chemise. Le changement dimensionnel maximal en pourcentage admissible dans les directions de la chaîne et de la trame ne doit pas excéder 2 % conformément à la méthode No. 58-2004 de la spécification de CAN/ONGC 4.2. Toutes les valeurs de masse s'appliquent aux tissus traités.

- 4.1.2.1 **Entoilage de la bande du col** – L’entoilage doit être 100 % coton et avoir une épaisseur ayant une masse surfacique d’au moins 161 g/m² ou deux épaisseurs ayant une masse surfacique de 80 à 82 g/m² utilisées pour le faufilage et le pli.
- 4.1.2.2 **Entoilage thermocollé, patte avant, poignets, rabats, tombant du col et pattes d’épaule** – L’entoilage doit être 100 % coton avec une masse surfacique d’au moins 137 g/m² et d’au plus 151 g/m². L’entoilage doit être enduit par point à l’aide d’un adhésif en polyéthylène à haute densité, 30 mailles, fini moyen. **Nota** : Si la machine de thermocollage pour la patte avant seulement n’est pas disponible ou n’est pas compatible avec l’équipement automatisé pour la confection des pattes, il faudrait utiliser un entoilage 100 % Dacron d’une masse surfacique de 90 g/m². **Nota** : Si l’appareil de thermocollage pour la patte avant seulement n’est pas disponible ou n’est pas compatible avec l’équipement automatisé pour la confection des pattes, un entoilage 100 % Dacron ayant une masse surfacique de 90 g/m² peut être utilisé.
- 4.1.3 **Insignes d’épaule** – L’article de la GRC portant le numéro 2135-108, Insigne d’épaule avec mention « Police », doit être acheté de la GRC.
- 4.1.4 **Boutons** – Les boutons doivent comporter quatre trous et être en résine d’urée formaldéhyde thermodurcissable, 10 mm et 13 mm, et de couleur assortie au tissu de base.
- 4.1.5 **Fil**
- 4.1.5.1 **Coutures et Boutonnieres** – Le fil pour les coutures et les boutonnieres doit être en polyester guipé de polyester, classe b, type 1, 24 tex, conforme à la norme CAN/CGSB 4.131-93, de couleur assortie au tissu de base.
- 4.1.5.2 **Boutons** – Le fil doit être en polyester guipé de polyester, classe b, type 1, 40 tex, conforme à la norme CAN/CGSB 4.131-93, de couleur assortie au tissu de base.
- 4.2 **Tailles et dimensions** – Les chemises conformes à la présente spécification doivent être fournies dans les tailles exigées par la GRC ainsi que dans les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins faisant partie de la présente spécification.
- 4.3 **Confection**

- 4.3.1 **Coupe** – Toutes les pièces de la chemise doivent être taillées dans une même pièce de tissu et assemblées de façon à assurer l'uniformité des couleurs. Toutes les pièces de la chemise, à l'exception du col, de l'empiècement et des poignets, doivent être assemblées de façon que le fil de chaîne soit dans le même sens (vertical) sur chacune d'elles.
- 4.3.2 **Thermocollage** – L'entoilage thermocollé ne doit présenter aucune séparation entre les épaisseurs après 40 blanchissages lors d'essais effectués conformément à la méthode 58-2004 de la spécification CAN/ONGC 4.2.
- 4.3.3 **Coutures** – Les coutures de côté, les coutures des manches et des emmanchures doivent être réalisées avec des points de sûreté (couture et surjet) de type 516. Toutes les autres coutures doivent être effectuées à l'aide de points noués de type 301 ou de points de chaînette de type 401. Il doit y avoir au moins quatre points et au plus cinq points par centimètre. Les extrémités de toutes les coutures doivent être solidement arrêtées au point arrière à moins d'être arrêtés par d'autres coutures. Tous les fils flottants doivent être coupés et enlevés. Les coutures doivent être unies et égales. Il faut prendre soin d'éviter tout froncement et grignage inesthétiques.
- 4.3.4 **Devant**
- 4.3.4.1 Le devant gauche doit comporter une patte de 3,4 cm de largeur, avec triplure thermocollante ou en tissu conforme au paragr. 4.1.2.2, surpiquée à 6 mm du bord. La patte doit être taillée à même, et le bord non fini de la parementure doit être pris dans le pli. Si une triplure en Dacron est utilisée, la patte doit être pressée à plat pour un aspect soigné.
- 4.3.4.2 Le devant droit doit être uni avec une parementure coupée à même d'une largeur finie de 2.5 cm. Le bord non fini doit être surfilé, replié vers l'intérieur et cousu à 1.5 mm du bord ou il doit être liséré. La parementure doit être repliée vers l'intérieur et pressée à plat, formant un bord droit.
- 4.3.4.3 Sept boutonniers, sans compter la boutonnière du col, de type chemisier, exécutées à la machine avec les fils conformes aux paragr. 4.1.5 et 4.1.5.2 et comportant un minimum de 11 points par cm, doivent être centrées verticalement sur la patte, à 8 cm l'une de l'autre, centre à centre. Le centre de la boutonnière du haut doit se situer à 8 cm sous la boutonnière horizontale du col. La taille des boutonniers doit convenir aux boutons de 13 mm conformes au paragr. 4.1.4.
- 4.3.4.4 Sept boutons, sans compter le bouton du col, conformes au paragr. 4.1.4, doivent être cousus sur le devant droit de façon à assurer une bonne fermeture de la chemise.

Un bouton de rechange doit être placé à 8 cm sous le bouton du bas. Tous les boutons de la chemise doivent être cousus avec du fil conforme au paragr. 4.1.5.3. La machine à coudre les boutons doit être réglée à un cycle de 16 points minimum par bouton et doit bloquer le fil à la fin.

Nota : Les chemises dont les boutons ont été cousus avec une machine qui n'offre pas de cycle et n'arrêtent pas le fil à la fin ne sont pas acceptables.

4.3.5 **Poches à plis de type militaire avec rabats**

4.3.5.1 Les poches doivent être pliées en deux et piquées à 2.5 cm du bord plié.

4.3.5.2 La partie pliée doit être pressée à plat pour former un pli creux de 2.5 cm.

4.3.5.3 Le bord supérieur de la poche doit être replié, puis le bord non fini doit être replié et cousu de façon à former un ourlet de 2.5 cm.

4.3.5.4 Les bords latéraux, les coins inférieurs et le bord inférieur doivent être repliés et cousus sur le devant à 1.5 mm du bord.

4.3.5.5 Les coins supérieurs doivent être cousus avec des points formant un triangle.

4.3.5.6 La poche poitrine gauche doit comporter un compartiment à crayons de 4 cm de largeur et de 11 cm de profondeur confectionné à partir d'une épaisseur de tissu de base. Le compartiment doit comporter un ourlet de 2 à 2.5 cm de profondeur au haut et être cousu au corps de la chemise à 1.5 mm des bords extérieurs seulement.

4.3.5.7 Un bouton de 13 mm doit être cousu au centre du pli creux de façon à assurer une bonne fermeture de la poche.

4.3.6 **Rabats de poches**

4.3.6.1 Le rabat doit être confectionné à partir d'une pièce de tissu pliée pour former deux épaisseurs. Il doit comporter une triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.2.2.

4.3.6.2 Les bords latéraux, les coins inférieurs et le bord inférieur doivent être repliés et surpiqués deux fois à 1.5 mm et à 6 mm du bord. Les coins supérieurs doivent être finis avec une bride d'arrêt ou avec pointes arrière.

4.3.6.3 Une boutonnière verticale convenant à un bouton de 13 mm doit être centrée à 1.5 cm au-dessus du bord inférieur du rabat.

4.3.6.4 Chaque rabat doit être surpiqué sur le devant de la chemise à 1.5 mm et à 6 mm du bord de façon continue. Une ouverture de 4 cm entre le rabat de gauche et le devant de la chemise doit correspondre à l'emplacement du compartiment à crayons.

4.3.7 **Emplacement des poches et des rabats**

4.3.7.1 Le rabat doit être aligné sur la poche, comme il est illustré sur le dessin n° 4.

4.3.7.2 La poche et le rabat doivent être cousus sur le devant, comme il est illustré sur le dessin n° 2 et conformément au tableau I :

TABLEAU I

Emplacement des poches par rapport au bord du devant **Dimension A, dessin n° 2**

TAILLE	cm
12½ - 13½	5.0
14 - 14½	5.7
15 - 15½	6.4
16 - 16½	7.0
17 - 17½	7.6
18 - 18½	8.3
19 - 19½	9.0
20	9.6
TOLÉRANCES ± 3 mm	

4.3.8 **Dos** – Le dos doit comporter un empiècement à deux épaisseurs d'une profondeur finie de 8 cm pour toutes les tailles et un pli creux de 3,4 cm de largeur centré au haut du dos sous l'empiècement. L'empiècement doit être cousu au dos puis surpiqué à 1.5 mm du bord.

4.3.9 **Assemblage des épaules** – Les pièces de devant doivent être insérées entre les épaisseurs de l'empiècement du dos, cousues, puis surpiquées à 1.5 mm du bord.

- 4.3.10 **Pattes d'épaule** – Les pattes doivent être confectionnées à partir de deux pièces de tissu de base et comporter une triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.2.2. Elles peuvent être cousues et retournées ou repliées puis surpiquées à 1.5 mm et à 6 mm du bord. Les dimensions doivent être conformes à celles indiquées sur le dessin n° 2. Une boutonnière convenant à un bouton de 13 mm doit être centrée à 2.1 cm de l'extrémité en pointe. Les pattes doivent être fixées dans la couture d'emmanchure et centrées sur la tête de manche parallèlement à l'épaule. La longueur des pattes doit être appropriée à la largeur d'épaule de manière que la boutonnière soit alignée sur le bouton posé à 3.2 cm de la couture d'encolure.
- 4.3.11 **Manches**
- 4.3.11.1 **Manches longues** – Les manches doivent être confectionnées à partir d'une pièce de tissu de base et comporter une ouverture à patte au bas conforme au dessin n° 2 ou confectionnée à l'aide d'un équipement automatisé. La patte doit avoir 2.5 cm de largeur et une longueur extérieure finie de 18 cm. Un bouton de 10 mm et une boutonnière convenant à ce dernier doivent être centrés sur la patte, à 8 cm de la couture du poignet. Le bas de la pièce de manche doit être suffisamment large pour façonner un pli creux de 5 à 6 mm au centre de la manche, au moment de l'assemblage du poignet. Il ne doit pas y avoir d'autres plis ni grignage à l'assemblage du poignet.
- 4.3.11.2 **Manches courtes** – Les manches courtes doivent être confectionnées à partir d'une pièce de tissu de base et comporter un ourlet invisible de 3.2 cm conforme au dessin n° 2 ou confectionné à l'aide d'un équipement automatisé. L'ourlet doit être surpiqué à 6 mm du bord.
- 4.3.12 **Assemblage – Coutures de manche et d'emmanchure et coutures latérales** – L'assemblage doit être exécuté au moyen d'un point de sûreté (couture et surjet) conformément au paragr. 4.3.3.
- 4.3.13 **Ourlet** – L'ourlet doit être exécuté en repliant deux fois le bord non fini du dos et du devant et en le surpiquant à 5 mm du bord.
- 4.3.14 **Poignet pour manche longue** – Les poignets doivent être confectionnés à partir de deux épaisseurs de tissu de base et comporter une triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.2.2. Ils doivent être surpiqués à 1.5 mm et à 6 mm du bord et comporter une boutonnière et deux boutons pour un ajustement horizontal. La boutonnière et les boutons doivent être centrés sur le poignet comme il est illustré sur le dessin n° 2. Lorsque le premier bouton est attaché, la patte doit être droite et

le tour du poignet doit correspondre à la mesure fournie dans le tableau des mesures selon la taille.

- 4.3.15 **Col** – Le col doit comporter deux pièces, le tombant et le pied, confectionnées à partir de deux épaisseurs de tissu de base. Ces pièces doivent comportant une triplure conforme respectivement au paragr. 4.1.2.1 et au paragr. 4.1.2.2. La confection et les dimensions doivent être conformes au dessin n° 3 et au tableau des mesures. La confection et la pose du col peuvent être effectuées à l'aide d'un équipement automatisé. Le tombant doit comporter deux épaisseurs de triplure thermocollante posées en deux opérations distinctes. Le bord de la deuxième épaisseur de triplure doit être coupé jusqu'à la couture afin d'obtenir un bord plat et uni une fois le tombant retourné. Le tombant doit être cousu, ses coins doivent être rognés puis il doit être retourné et surpiqué à 6 mm du bord. Le pied avec triplure doit être cousu au tombant, et le col terminé doit être fixé à la chemise à l'aide d'une couture exécutée à 1.5 mm du bord du pied. Un bouton et une boutonnière doivent être centrés sur le pied et alignés sur les boutons et les boutonnières du devant. La distance entre le bouton et la boutonnière doit être appropriée à la taille du col, selon le tableau des mesures, et mesurée conformément à l'illustration A du dessin n° 1. Les pointes doivent être boutonnées sur le devant à l'aide d'un bouton de 10 mm et d'une boutonnière convenant à ce dernier.

Nota : Au moment de poser les boutons du col, il faut s'assurer que la chemise demeure à plat et que le tissu ne tire pas.

- 4.3.16 **Insignes d'épaule** – Un insigne d'épaule de la GRC conforme au paragr. 4.1.3 doit être centré sur la tête de chaque manche, à 2 cm sous la couture d'emmanchure, et fixé tout autour à l'aide d'une couture près du bord.
- 4.3.17 **Marquage** – Chaque chemise doit être marquée de manière lisible et permanente à l'intérieur du pied du col avec les renseignements suivants, en anglais et en français :
1. L'inscription RCMP – GRC
 2. La taille du col, la carrure et la longueur des manches* (p. ex. 17 régulier 32/33)
 3. Numéro d'article de la GRC – voir les documents contractuels (p. ex. 6020 000)
 4. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise)
 5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2001/11)

***Nota :** Le marquage de la longueur des manches doit indiquer la plage de longueurs (p. ex. une longueur de manches de 33 po doit être étiquetée 32/33).

- 4.3.18 **Étiquette pour les instructions d'entretien** - Chaque chemise de service doit comporter une étiquette durable pour les instructions d'entretien cousue à l'intérieur du col, au dos, au-dessous de l'étiquette de marquage avec les instructions suivantes en anglais et en français : Deux options de l'étiquette seront acceptables conformément aux tableaux ci bas.

Option A

1	Machine wash - warm (40°C)	Laver à la machine - eau tiède (40°C)
2	Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent adoucissant ou d'agent de blanchiment
3	Tumble dry- low (Do Not use dryer sheets)	Séchage par culbutage – à basse température (Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
4	Steam Iron - medium temperature	Repassage à vapeur - à modérée température
5	Dry clean - normal cycle	Nettoyage à sec - cycle normal

Option B

				
Do Not use fabric softener		(Do Not use dryer sheets)		
Ne pas utiliser d'agent adoucissant		(Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)		

- 4.3.19 Toutes les chemises doivent être pliées conformément aux bonnes pratiques commerciales sans utiliser d'épingles

5. **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

- 5.1 **Responsabilité des inspections** - Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer à la Programme Uniformes et Équipements de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction de la Programme Uniformes et Équipements de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut faire

appel à des installations d'essai commerciales approuvées par la Programme Uniformes et Équipements de la GRC.

- 5.2 La Programme Uniformes et Équipements de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. **Prises des mesures**

(Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 1)

- 6.1 **Encolure** – Distance mesurée parallèlement à l’encolure, du centre du bouton à l’extrémité extérieure de la boutonnière. (A)
- 6.2 **Tour de poitrine** – Distance correspondant à deux fois la largeur de la chemise boutonnée, mesurée à 2 cm sous le point le plus bas de l’emmanchure. (B)
- 6.3 **Tour de taille** – Distance correspondant à deux fois la largeur de la chemise boutonnée, mesurée à environ 18 à 20 cm sous le point le plus bas de l’emmanchure. (C)
- 6.4 **Tour de hanche** – Distance correspondant à deux fois la largeur de la chemise boutonnée, mesurée au bas des coutures latérales. (D)
- 6.5 **Longueur du dos** – Distance mesurée de la base du pied de col au bas de la chemise, au centre dos. Le devant et le dos de la chemise doivent être égaux. (E)
- 6.6 **Longueur du côté** – Distance mesurée du point le plus bas de l’emmanchure au bord inférieur. (F)
- 6.7 **Largeur du dos** – Distance mesure d’un côté à l’autre du dos, au bas de l’empiècement. (G)
- 6.8 **Longueur de la manche (longue)** – Distance mesurée du centre du pied de col à l’extrémité du poignet. (H)
- 6.9 **Tour du poignet** – Distance mesurée du centre du bouton à l’extrémité extérieure de la boutonnière. (J)
- 6.10 **Tour de manche au coude** – Distance correspondant à deux fois la largeur de la manche, mesurée à mi-chemin entre l’épaule et l’extrémité du poignet. (K)
- 6.11 **Longueur du dessus de la manche courte** – Distance mesurée de la tête de manche à l’extrémité de l’ourlet. (L)
- 6.12 **Longueur du dessous de la manche courte** – Distance mesurée du point le plus bas de l’emmanchure à l’extrémité de l’ourlet. (M)

- 6.13 **Tour du bas de la manche courte** – Distance correspondant à deux fois la largeur de la manche, mesurée à l'ourlet. (N)
- 6.14 **Profondeur de l'empiècement** – Distance mesurée de la couture d'encolure au bas de l'empiècement, au centre dos. (P)
- 6.15 **Tour de l'emmanchure** – Distance mesurée sur le pourtour de l'emmanchure le long de la couture. (Q)

TABLEAU DES MENSURATIONS - CHEMISE DE SERVICE

Mensurations		cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	cm	Tolérance cm	Emplacement (dessin)	
Taille du col *		12½	13	13½	14	14½	15	15½	16	16½	17	17½	18	18½	19	19½	20			
Pied du col		33	34	35	36.5	38	39	40.5	42	43	44	45.5	47	48	49	50	51	0.3	A	
Tour de poitrine		97.5	100	102.5	105	107.5	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	1	B	
Tour de taille		92.5	95	97.5	100	102.5	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	1	C	
Tour de hanche		94.5	97	99.5	102	104.5	107	112	117	122	127	132	137	142	147	152	157	1	D	
Longueur du dos		76	78	78	80	80	82	82	84	84	86	86	88	88	90	90	92	1	E	
Longueur du côté		36	38	38	40	40	42	42	44	44	46	46	48	48	50	50	52	1	F	
Largeur du dos		39.5	41	42.5	44	45	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	0.5	G	
Manche longue	Longueur de manche*	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	33	33	33	33	33	1	H	
		33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	35	35	35	35	35	1	H
		35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	37	37	37	37	37	1	H
										37	37	37	37						1	H
	Circonférence de poignet	21	22	22	23	23	24	24	25	25	26	26	27	27	28	28	29	0.5	J	
Circonférence d'emmanchure	35	36.5	36.5	38	38	39.5	39.5	41	41	42.5	42.5	44	44	45.5	45.5	47	0.5	K		
Manche courte	Longueur du haut de la manche	22.5	23	23	23.5	23.5	24	24	24.5	24.5	25	25	25.5	25.5	26	26	26.5	0.5	L	
	Longueur du bas de la manche	12	12.5	12.5	13	13	13.5	13.5	14	14	14.5	14.5	15	15	15.5	15.5	16	0.5	M	
	Circonférence du bras	37	38	38	39	39	40	40	41	41	42	42	43	43	44	44	45	1	N	
Profondeur de l'empiècement		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	0.5	P	
Circonférence d'emmanchure		48	50	50	52	52	54	54	56	56	58	58	60	60	62	62	64	1	Q	
Ouverture du col		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0.3		

*Note : La taille du col et la longueur des manches (manches longues) sont en unités impériales pour faciliter l'identification de la taille des chemises. Le marquage de la longueur des manches devrait indiquer la plage de longueurs des manches (p. ex. une longueur de manches de 33 po devrait être étiquetée 32/33).

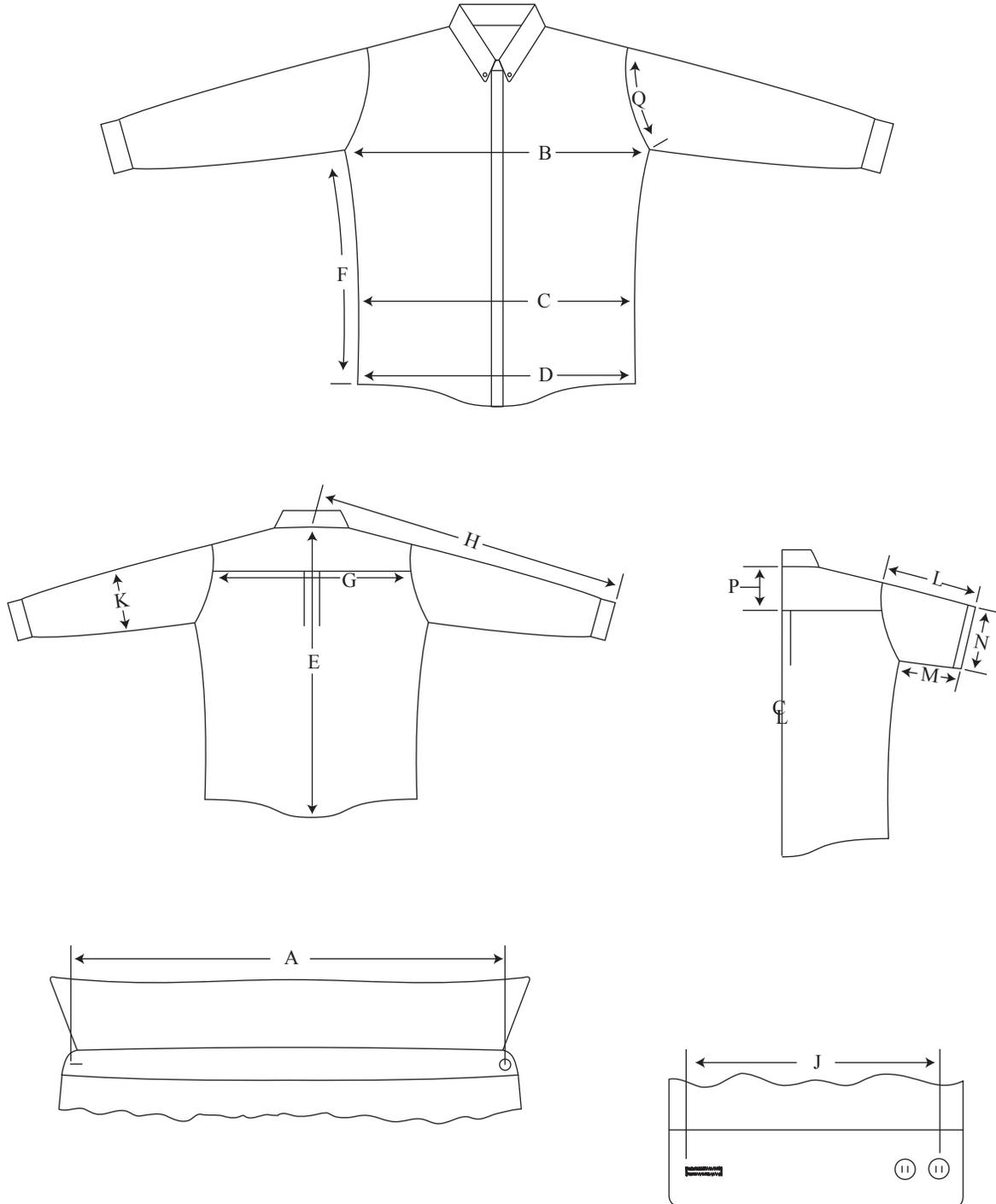
TABLEAU DES MENSURATIONS - CHEMISE DE TRAVAIL, DONNÉES COMPLÈTES

MENSURATIONS		cm	TOLÉRANCE cm	EMPLACEMENT (DESSIN)								
TAILLE DU COL		16	16½	17	17½	18	18½	19	19½	20		
PIED DU COL		42	43	44	45.5	47	48	49	50	51	0.3	A
TOUR DE POITRINE		130	135	140	145	150	155	160	165	170	1	B
TOUR DE TAILLE		123	128	133	138	143	148	153	158	163	1	C
TOUR DE HANCHE		127	132	137	142	147	152	157	162	167	1	D
LONGUEUR DU DOS		84	84	86	86	88	88	90	90	92	1	E
LONGUEUR DU CÔTÉ		46	46	48	48	50	50	52	52	54	1	F
LARGEUR DU DOS		50	51	52	53	54	55	56	57	58	0.5	G
MANCHE LONGUE	LONGUEUR DE MANCHE*	33	33	33	33	33	33	33	33	33	1	H
		35	35	35	35	35	35	35	35	35	1	H
		37	37	37	37	37	37	37	37	37	1	H
	Circonférence DE POIGNET	25	25	26	26	27	27	28	28	29	0.5	J
	Circonférence D'EMMANCHURE	41	41	42.5	42.5	44	44	45.5	45.5	47	0.5	K
MANCHE COURTE	LONGUEUR DU HAUT DE LA MANCHE	24.5	24.5	25	25	25.5	25.5	26	26	26.5	0.5	L
	LONGUEUR DU BAS DE LA MANCHE	14	14	14.5	14.5	15	15	15.5	15.5	16	0.5	M
	Circonférence DU BRAS	41	41	42	42	43	43	44	44	45	1	N
PROFONDEUR DE L'EMPIÈCEMENT		8	8	8	8	8	8	8	8	8	0.5	P
Circonférence D'EMMANCHURE		58	58	60	60	62	62	64	64	66	1	Q
OUVERTURE DE L'ENCLOSURE		2	2	2	2	2	2	2	2	2	0.3	

***NOTE:** La taille du col et la longueur des manches (manches longues) sont en unités impériales pour faciliter l'identification de la taille des chemises. Le marquage de la longueur des manches devrait indiquer la plage de longueurs des manches (p. ex. une longueur de manches de 33 po devrait être étiquetée 32/33).

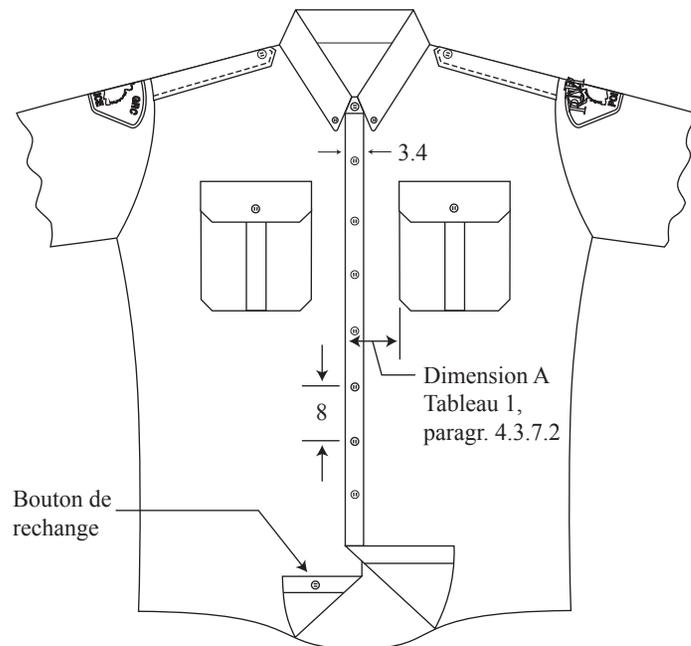
SCHÉMAS DE PRISE DES MESURES

Dessin n° 1

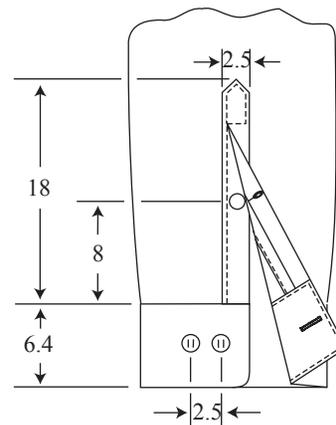


NON À L'ÉCHELLE

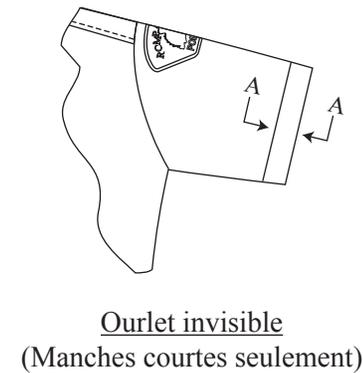
Dessin n° 2



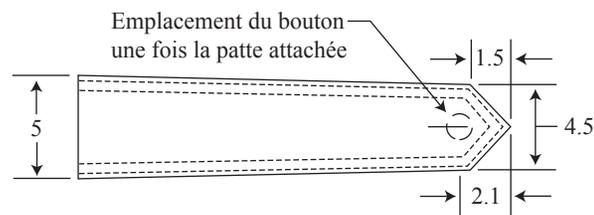
Vue du devant



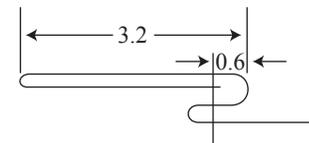
Détail de la patte de poignet
(Manches longues seulement)



Ourlet invisible
(Manches courtes seulement)



Patte d'épaule
(Longueur appropriée selon la taille)

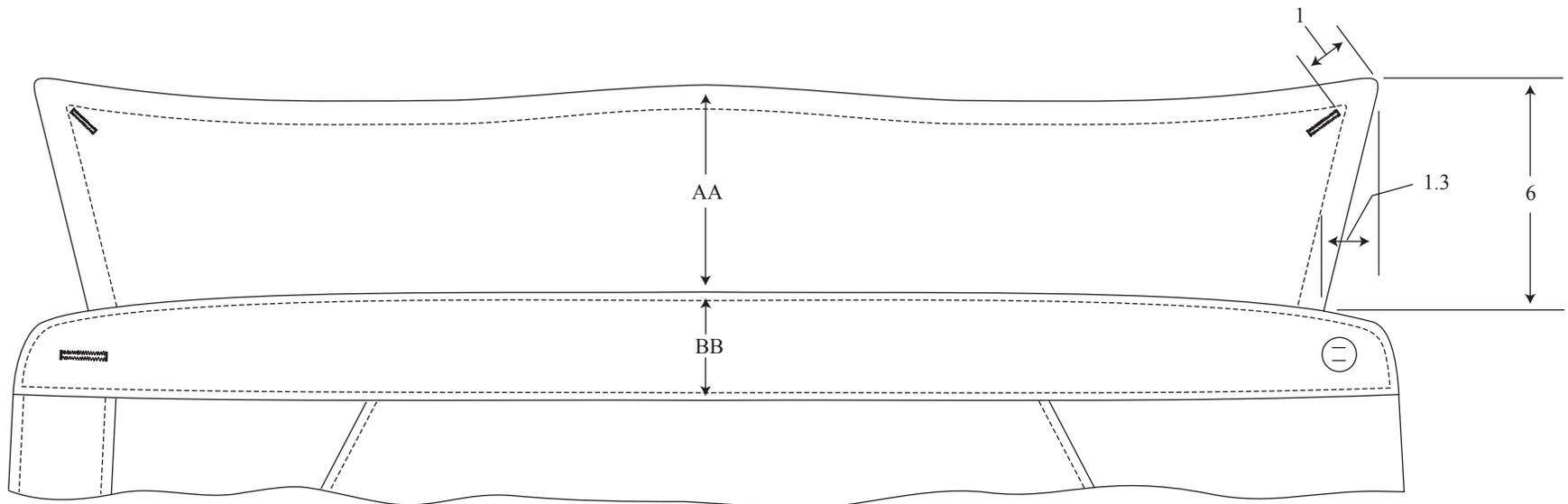


Coupe A-A

Toutes les mesures sont en centimètres
Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.

NON À L'ÉCHELLE

Dessin n° 3



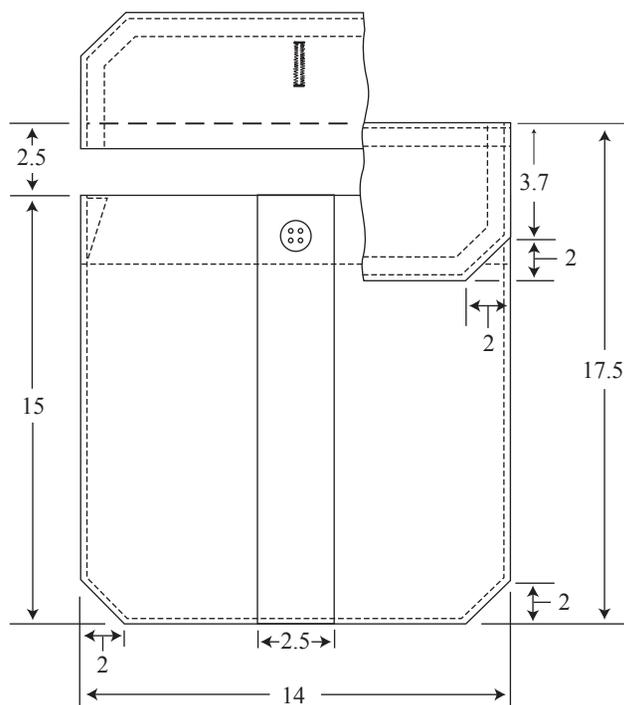
Dessous du col

Tour de cou	AA	BB
12½ - 20	4.5	3.5

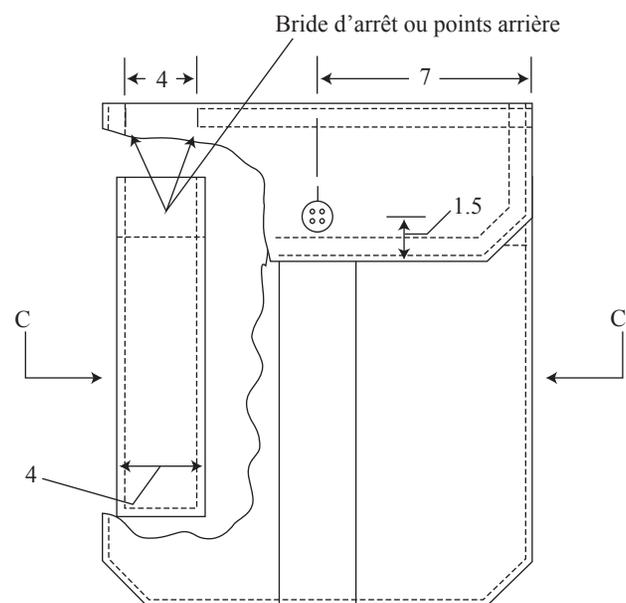
Toutes les mesures sont en centimètres
 Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.
 NON À L'ÉCHELLE

DÉTAIL DE LA POCHE

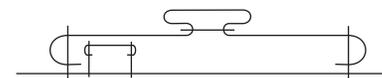
Dessin n° 4



Détail de la poche droite



Détail de la poche gauche
(avec compartiment à crayons)



Coupe C - C Poche à crayons

Toutes les mesures sont en centimètres
 Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.
 NON À L'ÉCHELLE